



**ARLES 2[001]**  
"dans l'œil du son"

## Bulletin d'inscription

A retourner avant le 30 juin 2001 à

**Phonurgia Nova**

9, avenue Victor Hugo – 13200 Arles

☎ 04 90 93 79 79 ☎ 04 90 93 86 23 ✉ phonurgia@wanadoo.fr

Nom + Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Organisme / Radio : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

La présente inscription signifie l'acceptation intégrale du règlement fixant les conditions de participation.

## Concours Phonurgia Nova 2[001]

Je vous fais parvenir la production suivante (établir une fiche par production et joindre une présentation détaillée pour chacune sur feuille libre).

Titre : \_\_\_\_\_

Langue : \_\_\_\_\_

Genre : \_\_\_\_\_

Résumé : \_\_\_\_\_

Intentions : \_\_\_\_\_

Date de première diffusion : \_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_

Noms des co-auteurs : \_\_\_\_\_

Nom des interprètes (ou personnes interviewées) : \_\_\_\_\_

Spécifications techniques du support : \_\_\_\_\_

Catégorie dans laquelle j'inscris cette production : \_\_\_\_\_

**PHONURGIA NOVA**  
9, avenue Victor Hugo  
F-13200 Arles  
France

☎ +33 (0)4 90937979

☎ +33 (0)4 90938623

✉ phonurgia@wanadoo.fr

[www.phonurgia.org](http://www.phonurgia.org)



**ARLES 2[001]**  
"dans l'œil du son"

## Conditions

### Article 1

*Phonurgia Nova* organise un concours international de création radiophonique. Ce concours est ouvert à tous les créateurs sans distinction, restriction, ni limite d'âge. Il comporte 4 sections : Radiomix 2 [001], Fiction, Documentaire, Design sonore, dotées de prix dont l'attribution est fixée par le présent règlement.

### Article 2

Modalités de participation : sont hors-concours les productions dont la création est antérieure à 1997.

### Article 3

Présentation des productions : les candidats doivent établir un dossier par émission et ne faire figurer qu'un seul titre par support. Chaque production doit être accompagnée de son script complet dans sa langue originale et en français. L'identité des candidats n'étant pas communiquée aux membres du jury, les enregistrements ne doivent comporter aucune mention permettant d'identifier le producteur ou l'auteur. Chaque production doit être accompagnée de sa fiche d'inscription, l'auteur reconnaissant ainsi accepter les clauses du règlement du Concours, d'une notice biographique et du montant des droits d'inscription de 100FF. Enfin, si l'œuvre a un producteur autre que l'auteur, ce dernier devra impérativement joindre à son envoi l'accord du producteur acceptant les clauses du présent règlement.

### Article 4

Supports admis : Bandes analogiques (1/4 de pouce, 19cm/s ou 38cm/s), Cassettes numériques DAT (44.1 kHz ou 48 kHz) et CD.

### Article 5

Date limite de réception : les productions doivent impérativement parvenir avant le 15 juin 2001, à l'adresse suivante : *Phonurgia Nova*, 9, avenue Victor Hugo – 13200 Arles.

### Article 6

Modalités d'envoi et de réception : aucun port dû, ni frais ou démarche de dédouanement ne seront pris en charge par les organisateurs. L'envoi des documents présentés au Concours se fait aux frais, risques et périls des candidats qui renoncent à tout recours contre les organisateurs, y compris les sinistres ou les pertes pouvant survenir lors d'une éventuelle réexpédition. Les émissions seront renvoyées à leurs auteurs seulement s'ils en font la demande écrite et à leurs frais.

### Article 7

Le jury : les prix sont attribués par un jury international composé de personnalités de la radio, des arts, des médias et de la critique radio et télévision, dont les noms seront révélés le 8 juillet 2001. Ses décisions n'ont pas à être motivées et sont sans appel. Ces prix sont divisibles et cumulables. Des récompenses supplémentaires pourront s'ajouter à ce palmarès. Cependant, dans le cas où la qualité des productions serait jugée insuffisante, le jury aura la faculté de ne pas décerner la totalité des prix.

### Article 8

Palmarès : une première sélection aura lieu le 30 juin et la liste des œuvres finalistes sera publiée à cette date sur le site internet du Concours. La proclamation des prix aura lieu le 8 juillet à l'occasion d'une cérémonie ouverte à tous. Le palmarès sera annoncé par voie de presse.

### Article 9

Promotion et diffusion des productions : les œuvres finalistes seront promues par l'organisateur, auprès de l'ensemble des radios et des festivals internationaux susceptibles d'en assurer la diffusion, dans le respect du droit d'auteur et des producteurs.

### Article 10

Archives du concours : à l'exception des productions du service public français qui sont conservées par l'INA, les productions finalistes des autres studios sont confiées en dépôt à l'organisateur qui pourra en autoriser la consultation par le public, sous la réserve expresse du droit d'auteur. L'organisateur se réserve également la possibilité de reproduire, de diffuser par tous moyens, y compris internet, et de radiodiffuser les émissions finalistes tant pour la promotion du Concours que pour son compte-rendu dans les médias, ceci dans la limite acceptée par la loi et les usages.

### Article 11

Droits d'inscription : les droits d'inscription sont fixés à 100FF par titre inscrit à la compétition. Ce montant sera réglé par chèque bancaire, postal ou mandat à l'ordre de *Phonurgia Nova*. Les virements devront être effectués à BNP ARLES : 10 Place de la République – 13200 Arles, compte n° : 20146731. Les productions d'Afrique francophone et lusophone, de l'Océan Indien et des Caraïbes sont exonérées de ces droits d'inscription.

PHONURGIA NOVA  
9, avenue Victor Hugo  
F-13200 Arles  
France

☎ +33 (0)4 90937979  
☎ +33 (0)4 90938623  
✉ [phonurgia@wanadoo.fr](mailto:phonurgia@wanadoo.fr)

[www.phonurgia.org](http://www.phonurgia.org)